



Commission économique pour l'Europe**Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs****Quatrième session**

Genève, 5-7 septembre 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Sélection des paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs**Note d'orientation pour l'application du cahier des charges technique des nœuds de transport ferroviaire**

Document soumis par le secrétariat

Introduction

1. Le présent document a été élaboré en vue de faciliter l'application du cahier des charges établi dans le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/9. Il pose les premiers jalons d'une description de la manière dont le cahier des charges technique pourrait être appliqué sur le terrain. En tant que note d'orientation, il ne constitue pas un élément contraignant de l'Accord européen sur les grandes lignes d'importance internationale (AGC), mais peut aider les États membres à comprendre comment en appliquer les dispositions.

2. Les catégories utilisées dans le présent document sont les mêmes que celles énumérées dans le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/9. Les orientations n'existent pas encore pour toutes les catégories.

II. Principaux paramètres au cahier des charges d'un nœud de transport ferroviaire international de voyageurs**A. Installations en gare destinées aux voyageurs****1. Espaces d'attente**

3. [À insérer ultérieurement.]

2. Sanitaires

4. Lorsqu'ils arrêteront le nombre minimum de sanitaires nécessaire dans un nœud de transport, les États membres souhaiteront peut-être définir également des critères minima de propreté.



3. Billetterie

5. La forme que devront prendre les installations de billetterie dans les nœuds de transport ferroviaire dépend largement du marché local et de ses exigences. Si de nombreux États membres et exploitants ferroviaires s'orientent vers des systèmes de billetterie presque entièrement numériques, il est probable que les guichets ou distributeurs physiques restent encore nécessaires longtemps dans les nœuds de transport ferroviaire. Les États membres pourraient en tenir compte en exigeant que des guichets ou des distributeurs de billets soient installés dans les gares. Bien que les voyages internationaux soient généralement moins spontanés, et que les billets soient donc plus rarement achetés à la dernière minute que pour des trajets courts, les voyageurs doivent tout de même pouvoir changer leurs billets, ou acheter leurs billets en gare pour des voyages à venir.

6. Les États membres pourraient également étudier comment permettre la vente de billets de plusieurs exploitants dans les nœuds de transport ferroviaire.

4. Service d'information des voyageurs

7. Dans le cadre de la réflexion sur les services d'information, les États membres pourraient souhaiter examiner le moyen de fournir ces informations aux voyageurs de différentes compagnies ferroviaires. Compte tenu des contraintes liées au manque d'espace, il semblerait judicieux qu'un prestataire unique se charge d'informer les voyageurs de toutes les compagnies.

8. En ce qui concerne l'accès à l'information et aux services en gare, l'adoption de pictogrammes et d'un format harmonisés s'inspirant de ceux proposés par l'Union internationale des chemins de fer (UIC) pourrait être envisagée.

5. Assistance aux voyageurs à mobilité réduite pour monter à bord et descendre d'un train

9. Il pourrait être nécessaire de prévoir des espaces d'attente réservés aux personnes à mobilité réduite à l'appui du service d'assistance.

6. Connexion sans fil

10. Le type de connexion à mettre en place sera défini par les États membres.

7. Sûreté et sécurité

11. [À insérer ultérieurement.]

8. Contrôles douaniers, vérification des documents d'identité et contrôles aux frontières

12. [À insérer ultérieurement.]

9. Suppléments à la carte (services Premium)

13. Les services Premium proposés aux voyageurs pourraient par exemple inclure un salon réservé ou des files prioritaires pour le contrôle des titres de transport ou d'autres contrôles.

10. Commerces (restaurants, etc.)

14. [À insérer ultérieurement.]

B. Interconnexion et accessibilité pour les voyageurs

1. Accès aux transports publics locaux

15. [À insérer ultérieurement.]

2. Taxis

16. [À insérer ultérieurement.]

3. Stationnement pour les moyens de transport privés

17. [À insérer ultérieurement.]

4. Liaisons avec les ports et les aéroports

18. [À insérer ultérieurement.]

C. Infrastructure nécessaire pour les exploitants ferroviaires

1. Accès à un dépôt de maintenance

19. [À insérer ultérieurement.]

2. Installations de stationnement du matériel roulant

20. [À insérer ultérieurement.]

3. Autres services auxiliaires

21. [À insérer ultérieurement.]

4. Nombre de voies et de quais affectés au transport international de voyageurs

22. [À insérer ultérieurement.]
